

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 07 Juillet 2026

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

ID : 038-213803570-20260707-DEL202657EPO2-DE



L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le premier juillet deux mille vingt-six se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric DUMOUCHEL, Maire.

PRESENTS : Frédéric DUMOUCHEL, Emilie CHAISSAN, Christophe VAGINAY, Chrystelle GERLAND, Jean-Marie BOSCH, Patrick DUBOIS, Fabienne COTTAZ, Grégory JACQUOT, Séverine VENNITTI, Malika ELQOBAI, Norman APOSTLE, Danièle Primard, Amaury COCHET, Sylvie LAVIEILLE, Joël EMONET, Anne-Céline BLONDEL, Laurent CHAISSAN, Manon PRIMARD, Coralie VERNEY, Michael PRIMARD, Jean-Philippe MONIN-BONNARD (Arrivé à 19 h 05)

POUVOIRS : Marie-Pierre MANGE donne pouvoir à Frédéric DUMOUCHEL, Julien COLAS donne pouvoir à Malika ELQOBAI,

Secrétaire de séance : Fabienne COTTAZ

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

**DEL 2026 57 Avenant convention EPORA
(Votée à l'unanimité)**

Un partenariat entre la communauté de communes, les communes et EPORA a été créé avec la convention de veille et de stratégie foncière pour permettre une veille sur des fonciers stratégiques sur le territoire communal. Dans cette convention signée le 21 octobre 2021, un encours initial avait été fixé à 500 000€, permettant l'acquisition et le portage d'un foncier en centre bourg.

Au vu des fonciers stratégiques, notamment à proximité de la gare qui doit être renforcée dans le cadre du projet de Services Express Régionaux Métropolitain, une veille active doit être menée conduisant à augmenter le montant d'encours de la convention initiale.

L'augmentation doit être de 4 000 000€ passant de 500 000€ à 4 500 000€.

Le projet de convention est annexé à la délibération.

Le conseil municipal autorise le maire ou son représentant, à signer un avenant à la convention avec EPORA afin d'augmenter l'encours passant de 500 000€ à 4 500 000€.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 08/07/2026 ;

Le Secrétaire,

Fabienne COTTAZ

Le Maire,

Frédéric DUMOUCHEL